

**Contrat de maintenance avec Biblix Systemes pour la bibliothèque municipale
« Louis Aragon »**

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2024 du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

DÉCIDE

De renouveler le contrat de maintenance – hébergement pour le fonctionnement des matériels et logiciels avec la société BIBLIX SYSTEMES, 701 Avenue de Jatteau à MOISSY-CRAMATYEL (77550) pour l'année 2024.

La date d'effet du contrat initial est le 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois, soit une durée maximale de trois ans courant jusqu'au 31 décembre 2024.

Le montant de la redevance forfaitaire de cette prestation pour l'année 2024 est de 1 365,88 € HT, soit un total de 1 639.06 € TTC.

Fait à WAZIERS, le 20 MARS 2024

Le Maire,
Laurent DESMONS

